



# BULLETIN DE LA SÉCURITÉ NAVIRES

Bulletin n° : 27/2022  
SGDDI n° : 19082219  
Date : 2022-11-28  
A - M - J

Nous fournissons les bulletins de la sécurité des navires à la communauté maritime. Visitez notre site Web à l'adresse [www.tc.gc.ca/bsn-ssb](http://www.tc.gc.ca/bsn-ssb) pour voir les bulletins existants et aussi vous inscrire pour recevoir par courriel les nouveaux bulletins.



**Objet :** Mise à jour du processus de demande pour obtenir un visa canadien

## Objet

Le présent Bulletin de la sécurité des navires a pour objet d'informer les représentants autorisés de bâtiments immatriculés au Canada que Transports Canada a mis à jour le processus et les formulaires de demande connexes pour la délivrance d'un visa canadien pour un brevet délivré à l'étranger en vertu d'un arrangement réciproque.

## Ce que vous devez savoir

Les représentants autorisés de bâtiments immatriculés au Canada qui parrainent un marin en vue d'obtenir un visa canadien sont informés que les instructions relatives à la connaissance du droit maritime canadien par le candidat et à la preuve de ses compétences linguistiques ont été mises à jour.

Plus précisément, une demande remplie doit maintenant contenir dans sa soumission à Transports Canada une copie ou l'enregistrement des évaluations que vous avez utilisées pour remplir la liste de contrôle des critères qui démontre la connaissance du droit maritime canadien et les compétences linguistiques.

## Mots-clés :

1. Visa canadien
2. Brevet de capacité
3. Liste de contrôle des critères

## Les questions concernant le présent bulletin doivent être adressées à :

Identificateur	Transports Canada
Nom	Sécurité maritime
N° de téléphone	Place de Ville, Tour C 11 <sup>e</sup> étage, 330, rue Sparks Ottawa (Ontario) K1A 0N8

**Communiquez avec nous à l'adresse** [marinesafety-securitemaritime@tc.gc.ca](mailto:marinesafety-securitemaritime@tc.gc.ca) **ou au** 1-855-859-3123  
(sans frais).

Avant la délivrance du visa canadien, Transports Canada procédera à une vérification des évaluations de la connaissance du droit maritime canadien et de la connaissance de l'anglais ou du français par le candidat soumises par le représentant autorisé. Toute lacune relevée dans les évaluations peut nécessiter une mesure corrective avant la délivrance du visa canadien.

Nous vous conseillons de télécharger la dernière copie des formulaires suivants à partir du catalogue de formulaires de Transports Canada,

- *Déclaration du représentant autorisé* (formulaire [82-0787](#))
- *Demande de visa canadien* (formulaire [82-0786](#))

Ce processus de demande mis à jour ne s'applique qu'aux nouvelles demandes soumises après la publication du présent Bulletin de la sécurité des navires.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec nous à :  
[RecognitionofCertificates-Reconnaissancecesbrevets@tc.gc.ca](mailto:RecognitionofCertificates-Reconnaissancecesbrevets@tc.gc.ca).